

Irrigation

Vos demandes d'autorisation d'irrigation passent en enquête publique : Mobilisez-vous !

Les Organismes Uniques Neste et rivières de Gascogne et Garonne Amont (CA31) ont déposés auprès de l'administration vos demandes d'autorisation d'irrigation pour les années à venir, afin d'obtenir les autorisations uniques pluriannuelles. Ces autorisations permettront par la suite à chaque préleveur, de recevoir de l'Etat, la notification individuelle de son volume et son débit pour chaque campagne.

Le dossier de demande d'autorisation avec son étude environnementale est soumis à l'avis du public dans les sous-préfectures et préfectures du territoire concernées. Nous vous invitons à donner votre avis sur ce dossier. En effet, la sécurisation des autorisations d'irrigation est en jeu.

Le tableau ci-dessous récapitule les permanences des commissaires enquêteurs sur le département et les dates des enquêtes :

OU Neste et rivières de Gascogne : enquête du 22 février au 22 mars

Préfecture du Gers	lundi 22 février vendredi 11 mars mardi 22 mars	9h-12h 9h-12h 14h-17h
Sous-Préfecture de Mirande	vendredi 26 février lundi 29 février jeudi 17 mars	9h-12h 9h-12h 13h30-16h
Mairie d'Auch	lundi 29 février mercredi 9 mars lundi 14 mars	9h-12h 9h-12h 9h-12h
Sous-Préfecture de Condom	lundi 14 mars mercredi 16 mars vendredi 18 mars	9h-12h 13h30-16h 13h30-16h

Les remarques peuvent également être faites :

- par mail à : pref-aupnest@gers.gouv.fr
- ou par courrier à la Préfecture du Gers au : 3 place du préfet Claude Erignac 32007 AUCH CEDEX.

OU Garonne Amont : enquête du 15 février au 16 mars 2016

Permanence à la Préfecture à Auch le 19 février de 14 h à 16 h.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Services Technique au 05.62.61.77.13